



Rapport de Rémunération du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

En application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le principal organe de gestion établit un rapport annuel de rémunération qui est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 1^{er} semestre et est annexé au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration d'ISoSL s'est réuni ce 24 mai 2022 pour arrêter le présent rapport.

Ledit rapport est dressé sur le tableau figurant ci-joint conformément au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 14 juin 2018 et contient les informations individuelles et nominatives visées à l'article L6421-1 alinéa 2.

Ce tableau comporte en annexe un relevé des montants perçus par chaque administrateur en 2021 en sa qualité soit de Président, de vice-président, d'administrateur, d'administrateur membre d'un Comité de gestion, d'administrateur membre du Comité d'audit. Ce relevé mentionne également la présence ou l'absence de chacun aux réunions et leur taux de présence.

Numéro d'identification (BCE)	0250610881
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale de soins spécialisés de Liège
Période de reporting	2021
	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	9
Bureau exécutif	Comité de gestion A : 11 Comité de gestion B : 11 Comité de gestion C : 11
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	2
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	Yerna Maggy	Voir le tableau en annexe	Indemnité annuelle payée en douzième, chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé	Indemnité pour la fonction de Président selon les Décisions de l'Assemblée générale du 27 juin 2018 et 30 juin 2020 : rémunération annuelle correspondant au plafond applicable tel que prévu à l'annexe I du CDLD, soit 17.140,41 euros bruts non indexé (plafond 5).	Administrateur de la société coopérative du réseau hospitalier clinique locorégional en province de Liège : « Elipse, Réseau hospitalier universitaire » : Mandat non rémunéré	Voir le tableau en annexe
Vice-président	Neuprez Audrey	Voir le tableau en annexe	Indemnité annuelle payée en douzième, chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé	Indemnité pour la fonction de Vice-Président selon les décisions de l'Assemblée générale du 27 juin 2018 et 30 juin 2020 : rémunération annuelle correspondant à 75 % de la rémunération annuelle du président, soit 12.855,30 euros bruts non indexés	Administrateur de la société coopérative du réseau hospitalier clinique locorégional en province de Liège : « Elipse, Réseau hospitalier universitaire » : Mandat non rémunéré	Voir le tableau en annexe

Titulaires de fonction de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local (Directeur général)	Fiévez Eric	147.918,43	Sommes en espèces et chèques consommation prime corona (détail dans le tableau joint)	Membre du Comité de gestion de la société coopérative du réseau hospitalier clinique locorégional en province de Liège : « Elipse, Réseau hospitalier universitaire » : Mandat non rémunéré Administrateur de Santhéa ASBL Mandat non rémunéré
Directeur général adjoint	Duckers Martine	105.818,89	Sommes en espèces et chèques consommation prime Corona (détail dans le tableau joint)	Administrateur de la fondation TADAM Mandat non rémunéré
Total rémunérations		253.737,32		

Commentaires éventuels

Avantages en nature Fonctionnaire dirigeant local et Directeur général adjoint : Véhicule et GSM+abonnement
Pas de plan de pension complémentaire.

